

Comprendre les mécanismes de la grève et savoir les maîtriser

Faire face au droit de grève et connaître les moyens les plus appropriés pour en sortir.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES
V. DIALOGUE SOCIAL • COMPRENDRE LES MÉCANISMES DE LA GRÈVE ET SAVOIR LES MAÎTRISER

OBJECTIFS :

- 1 Acquérir les notions juridiques du droit de grève,
- 2 Comprendre et maîtriser les mécanismes de la grève,
- 3 Obtenir des outils permettant d'intervenir de manière pertinente en cas de conflit collectif,
- 4 Comprendre les effets juridiques de la grève.

PUBLIC :

Directeurs, Responsables et collaborateurs des services RH, Personnes en charge de l'administration du personnel, Juristes.

 **Durée : 1 jour (7 heures)**

 **Tarif : Consulter notre calendrier**

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail

PROGRAMME :

Le droit de grève :

- Qui peut appeler à la grève ?
- Qui peut exercer le droit de grève ?
- Quand la grève peut-elle être déclenchée ?
- Que recouvre le droit de grève ?

Les abus :

- Comment prouver les abus ?
- En cas d'abus du droit de grève : que faire ?

Les incidences de la grève :

- Comment maintenir la sécurité dans l'entreprise ?
- Comment maintenir l'activité de l'entreprise ?
- Que faire en cas d'impossibilité de maintenir l'activité ?
- Quelle est l'incidence de la grève sur les contrats commerciaux ?
- Quelle est l'incidence de la grève sur les contrats de travail ?
- Quelle est l'incidence de la grève sur les mandats représentatifs ?

Les sanctions et responsabilités :

- Peut-on sanctionner pendant la grève ?
- Peut-on engager la responsabilité des grévistes et des syndicats ?
- Peut-on engager la responsabilité de l'administration en cas d'inaction des forces de police ?

La sortie de la grève :

- Comment sortir du conflit ?
- A quel moment le conflit est-il terminé ?
- Quelle place accorder à la communication pendant la grève ?

Méthode et moyens pédagogiques :



Exposés - débats. Remise de supports pédagogiques actualisés. Mise à disposition de ressources pédagogiques. Mise en application directe en référence à des cas concrets.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

 formation@sseti.fr •  03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR